

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

---

## RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par  
Mme Ménard

-----

#### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 60.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble étonnant de considérer que la nouvelle autorité puisse exercer un pouvoir de sanction avant que le juge pénal ne se prononce de façon définitive.